

DÉLIBÉRATION n°2025-07-02-06

Nos réf. : SR/HT/DB/HG

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 26/06/2025	L'an deux mil vingt-cinq le deux juillet à dix-neuf heures,
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 19</i> <i>Votants : 24</i> <i>Ayant donné procuration : 5</i> <i>Absent excusé : 0</i> <i>Absents : 3</i> <i>Exclu : 0</i>	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie RADREAU, Maire <u>Étaient présents :</u> RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, CONTET Jean-Pierre, GATSCHINE Jean, VEDRINE Sandrine, ARNAUTOVIC Meho, MANGE Mylène, URAS Michaël, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre, ISSLER Agnès, LABOUREY Cloé, MORENO Christine, DURY Bernard, MEILLET Bruno. <u>Étaient représentés :</u> EMONIN Ghislaine, WETZEL Brigitte, MANIAS Marcel, TRAVERSIER Agnès, FRANÇOIS Claudine. <u>Procurations données :</u> EMONIN Ghislaine a donné procuration à HERGAS Jasmine, WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick, MANIAS Marcel a donné procuration à RADREAU Sophie, TRAVERSIER Agnès a donné procuration à MEILLET Bruno, FRANÇOIS Claudine a donné procuration à DURY Bernard, <u>Absent excusé :</u> <u>Absents :</u> REBOUH Mehdi, ATAR Nathalie, PLANÇON Aurélie MANGE Mylène est nommée secrétaire de séance.
OBJET : <i>Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Les Randonneurs de la Vallée du Rupt »</i>	
RÉSULTAT DU VOTE : - <i>Pour : 24</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i>	

Vu la demande de subvention exceptionnelle de la part de l'association « Les Randonneurs de la Vallée du Rupt » pour l'entretien de 10 km de sentiers sur la commune de Bavans,

Vu l'avis favorable pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 100,00 € émise par les membres de la Commission « Culture - Animation -Associations » lors de la séance du 13 mai 2025,

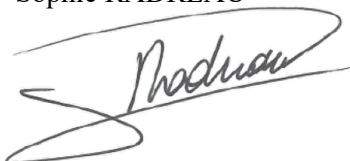
Madame la Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100,00 € à l'association « Les Randonneurs de la Vallée du Rupt ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 24 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, approuve, le versement de la subvention exceptionnelle d'un montant de 100,00 € à l'association « Les Randonneurs de la Vallée du Rupt ».

Les crédits nécessaires à cette opération seront prélevés sur les crédits inscrits au compte 65748.

Fait et délibéré à Bavans, le 02/07/2025

La Maire,
Sophie RADREAU



Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le



ID : 025-212500482-20250702-DELIB2025070206-DE

Délibération certifiée exécutoire
Publiée sur papier le : 09 juillet 2025
Publiée sur site internet le : 09 juillet 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en préfecture.

Commune de BAVANS – 25550 – Conseil Municipal du 02/07/2025

Délibération n° 2025-07-02-06– page 1